

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2022 à 20H30**  
**COMPTE-RENDU SUCCINCT****Etaient présents :**

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Christine HABEGGER, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULE, Eric ROYNEL, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Guy DAVID, Jean JOSEPH, Emmanuel SAUTEUR, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

**Excusés :**

- Patricia EVENO, Pouvoir à Stéphanie RICHARD
- Hélène CHARRIER, Pouvoir à Dalila DOROL
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Ch. HABEGGER

**Absente :**

- Claire CLAIREMBAULT
- Marie-France DURAND

**Secrétaire de séance :** Béatrice BONVIN

**I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2022**

A l'unanimité le compte-rendu du 14/03/2022 est adopté.

**II – DECISIONS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL****2.1 – Marché à procédure adaptée**

Il est conclu le marché à procédure adaptée de prestations d'élagage et d'abattage des plantations dans les voies et les propriétés communales avec l'entreprise PARC ESPACE CHARTRES à Saint Prest (28 300) pour un montant annuel maximum de 50 000 € HT.

Le marché est conclu pour une durée d'un an reconductible 2 fois pour une même période, à compter du 01/04/2022.

**2.2 – Demande de subvention**

Il a été sollicité une demande de subvention au titre du Fonds Interministeriel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la modification du système de vidéoprotection de la commune, à hauteur de 50%.

**Le plan de financement se présente comme suit :**

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors Taxes)	43 532,15 €	FIPD	21 766 €	50%
		FONDS PROPRES	21 766,15 €	50%
Total HT des dépenses	43 532,15 €	Total HT des recettes	43 532,15 €	100%

**3.1 – Vote du taux d'imposition des taxes foncières**

A l'unanimité, le Conseil municipal **DECIDE** de maintenir le taux des taxes foncières pour l'exercice 2022 comme suit :

	Rappel 2021	2022
Taxe Foncière Propriété Bâtie	43,14 %	<b>22,92+20.22= 43.14 %</b> <i>Ajout du taux départemental</i>
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	27,61 %	<b>27,61 %</b>

Le produit attendu est de 3 446 462 €.

**3.2 – Révision des tarifs de location des salles communales**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** l'évolution des tarifs des salles communales sises aux Prairiales, aux Pressoirs et à la Savonnière s'appliquant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 telle que présentée,
- **PRECISE** que ces tarifs communaux s'appliquant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 seront transmis à Monsieur le Comptable public.

**3.3– Révision des tarifs des Prairiales 2022 – 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** l'évolution des tarifs communaux des Prairiales s'appliquant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 telle que présentée,
- **PRECISE** que ces tarifs communaux s'appliquant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 seront transmis à Monsieur le Comptable public.

**3.4 – Révision des tarifs de la médiathèque « Pergola » 2022-2023**

A la majorité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** l'évolution des tarifs communaux de la Médiathèque La Pergola s'appliquant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 telle que présentée,
- **PRECISE** que ces tarifs communaux s'appliquant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 seront transmis à Monsieur le Comptable public

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, R. HAMARD et F. PICHARD de la liste EPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE s'abstiennent.

**3.5 – Révision des tarifs communaux de restauration scolaire 2022 – 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** l'évolution des tarifs de la restauration scolaire s'appliquant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 telle que présentée,
- **PRECISE** que ces tarifs communaux s'appliquant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 seront transmis à Monsieur le Comptable public.

**3.6 – Attribution de subventions aux associations locales - Année 2022**

A l'unanimité, le Conseil municipal **ATTRIBUE** les subventions pour un montant total de 177 450 €.

## IV – AFFAIRES GENERALES

### 4.1 – Signature d'un contrat de relance du logement entre l'Etat et la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et les communes d'Epernon, Auneau-Bleury-Symphorien et Hanches, fixant notamment des objectifs de création de logements pour la ville d'Epernon

A la majorité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de contrat et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de cette délibération,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

D. DOROL et I. CHARRIER, Pouvoir à D. DOROL, (AIMER EPERNON) s'abstiennent.

## V – URBANISME

### 5.1 – Cession à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France de l'ancien centre de secours situé 31 rue du Prieuré Saint-Thomas

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées AI n°42 et 43, situées 31 rue du Prieuré Saint-Thomas, d'une superficie totale de 2 186 m<sup>2</sup>, pour une valeur de 1 € H.T,
- **CONFIE** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais pris en charge par l'acquéreur
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

### 5.2 – Cession d'un terrain appartenant à la Commune situé sur la commune de Hanches – Bois des Perles

A la majorité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AC n°116 située Bois des Perles à Hanches d'une superficie totale de 8 849 m<sup>2</sup>, pour une valeur de 6 400 € H.T.
- **CONFIE** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais pris en charge par l'acquéreur.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

F. BELHOMME (BIEN VIVRE EPERNON) s'abstient.

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, R. HAMARD et F. PICHARD de la liste EPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE s'abstiennent.

### 5.3 – Signature d'une nouvelle convention avec Energie Eure et Loir pour l'accès à la plateforme informatique Infogéo 28

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **SE DECLARE** favorable à la l'accès de la commune d'Epernon à la plateforme informatique Infogéo 28.
- **APPROUVE** les dispositions de la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présente au sein d'Infogéo 28
- **S'ENGAGE** à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

Vu le Maire,

François BELHOMME

